



Conseil de sécurité

Distr. générale
26 novembre 2019
Français
Original : anglais

Lettre datée du 26 novembre 2019, adressée au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous écris comme suite à la lettre datée du 19 novembre 2019 (S/2019/895) dans laquelle le Représentant permanent d'Israël, poursuivant la politique de son régime consistant à diffuser de fausses informations à l'endroit de la République islamique d'Iran, a présenté de manière groupée certaines dates et données et certains noms pour accuser mon pays de violations de la résolution [2231 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité.

Comme d'habitude, au moment où le Secrétariat entreprend d'établir le rapport du Secrétaire général sur la question, le représentant du régime israélien répand des mensonges contre la République islamique d'Iran afin qu'ils soient retranscrits dans le rapport.

Puisque ces affabulations ne relèvent en rien de l'annexe B de la résolution [2231 \(2015\)](#), le fait de les mentionner dans les rapports du Secrétaire général établis en application de cette résolution ne revient qu'à diffuser de fausses allégations en abusant des ressources et des mécanismes de l'Organisation des Nations Unies, remettant ainsi en cause la qualité et la crédibilité des documents en question.

L'Iran n'a lancé aucun missile ni mené aucune autre action contraire aux dispositions de l'annexe B de la résolution [2231 \(2015\)](#). Il rejette donc catégoriquement les informations et accusations fallacieuses figurant dans la lettre susmentionnée.

Je tiens également à préciser que, par ces allégations et par la diffusion systématique de fausses informations à l'égard de la République islamique d'Iran, le régime israélien ne fait qu'essayer, en vain, de détourner l'attention de la menace que font peser sur la paix et la sécurité régionales sa politique expansionniste, ses pratiques brutales et ses crimes.

Par ailleurs, il est paradoxal que le régime israélien demande que soit appliquée la résolution [2231 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité, sachant qu'il l'a dénoncée publiquement et en a maintes fois enfreint les dispositions. Il devrait donc être tenu responsable de ces violations et contraint d'y mettre un terme.

Je saisis également cette occasion pour dénoncer les calomnies qui figurent dans la lettre d'Israël en date du 12 novembre 2019 (S/2019/874).



Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant Permanent
(*Signé*) Majid Takht **Ravanchi**
